
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 22 juin 2017 à 18h30 heures,
À RUFFIEUX (salle polyvalente)

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Joaquim TORRES
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
5	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir d'Evelyne FORNER
6	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
7	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
8	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
9	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
10	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
11	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
12	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Arrivé après la 2 ^{ème} délibération Pouvoir de Françoise CARON
13	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Arrivée après la 2 ^{ème} délibération Pouvoir de Pierre HOCHARD
14	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
16	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
17	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
18	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
22	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
23	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
24	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
25	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
26	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
27	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
28	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
29	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
30	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 7 ^{ème} délibération
31	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
32	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
33	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
36	SAINT OFFENGE	S	Daniel DE MEDTS	
37	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
38	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
39	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
40	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	Arrivé après la 4 ^{ème} délibération
43	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
44	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
45	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
46	VOGLANS	T	Martine BERNON	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

28 communes présentes

Absents excusés :

Claude GIROUD ENTRELACS

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christian BERGER	Responsable service Maîtrise d'ouvrage
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Kevin TORRES FERREIRA	Chargé de mission Urbanisme
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 juin 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 403 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 35 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (40 titulaires et 2 suppléants), et 50 votants.

EAU POTABLE
Redevance Eau potable 2017
Communes de Grésy sur Aix, Trévignin, La Chapelle du Mont du Chat

Monsieur le Président rappelle la prise de compétence Eau Potable par Grand Lac depuis le 1^{er} janvier 2017 sur les 17 communes qui composaient la CALB.

Monsieur le Président rappelle l'existence de 163 tarifs différents à l'échelle des 17 communes et la nécessité de restructurer la grille tarifaire afin qu'elle puisse être homogène sur l'ensemble du territoire et permettre une convergence tarifaire sur 10 ans. Ce travail est en cours et une proposition d'harmonisation des tarifs sera proposée lors du conseil de communauté de septembre.

Les délibérations prise par les conseils municipaux de Grésy sur Aix, Trévignin et La Chapelle du Mont du Chat courant 2016 fixaient la redevance Eau Potable jusqu'au 30 juin 2017.

Dans l'attente d'une proposition d'une nouvelle grille tarifaire et d'une première étape de convergence des redevances de l'ensemble des 17 communes, il est proposé sur ces communes de reconduire les montants de redevance existants ajustés comme suit :

- Les tarifs proposés ci-dessous ont été réduits du montant de la TVA pour les communes de Trévignin et La Chapelle du Mont du Chat, qui n'étaient pas assujettis à la TVA.
- Les tarifs proposés ci-dessous intègrent la redevance Eau Potable de Secours antérieurement appliquée par Grand Lac.

GRESY SUR AIX

PART FIXE :

Abonnement annuel Eau Potable : 43.69 € HT

PART VARIABLE :

Consommation Eau : 1.45 € HT/m³

Consommation Eau Agricole : 1.04 €HT/m³

TREVIGNIN

PART FIXE :

Location annuelle compteur :

Diamètre 15 : 11,72 € HT

Diamètre 20 : 13,62 € HT

Diamètre 25 : 25,47 € HT

Diamètre 40 : 62,91 € HT

Diamètre 60/65 : 135,89 € HT

PART VARIABLE :

Consommation Eau : 0.95 € HT/m³

Consommation Eau Agricole : 0.79 €HT/m³

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT

PART FIXE :

Abonnement annuel Eau Potable : 71.97 € HT

PART VARIABLE :

Consommation Eau : 1.66 € HT/m³

Il est proposé d'appliquer ces tarifs à compter des prochains rôles d'eau de ces communes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE les nouveaux tarifs Eau Potable sur les communes de Grésy sur Aix, Trévignin et La Chapelle du Mont du Chat, applicables à compter des prochains rôles d'eau de ces communes.

Aix-les-Bains, le 22 juin 2017

Le Président
Dominique DORD



- | |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 70 |
| - Présents : 46 |
| - Votants : 56 |
| - Pour : 56 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Eau potable - redevance eau potable 2017 - Communes de Grésy-sur-Aix, Trévignin, La Chapelle du Mont du Chat

Date de transmission de l'acte : 26/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 26/06/2017

Numéro de l'acte : d1946 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170622-d1946-DE

Date de décision : 22/06/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.4. Aménagement du territoire